

2. FORMULAIRES :

Page 1/2

2 – a) Formulaire de déclaration de feux de plein air ou écoubage

La demande concerne : Un brûlage de chaumes Un brûlage de déchets verts forestiers

Un écoubage Un brûlage de déchets verts agricoles

1 – Le demandeur

NOM – Prénom : Moufflet Géneviève

Propriétaire

Ayants droit

Adresse du domicile : 16 Rue des Bois de la Croix 16560 Aussac-Vadalle

2 – Terrains concernés par le brûlage* :

Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Superficie (ha)
AUSSAC - VADALLE	RAVAUD	B	521 & 523	4 000 m ²
		20	0 125	812 m ²

Distance des bois les plus proches (mesurée en ligne droite) 50 mètres

Distance des habitations les plus proches 50 mètres

* fournir un plan de situation au 1/25000 et 1 plan cadastral localisant le ou les foyers (format A4)

3 – Période prévue pour le brûlage : Du 16/03/2022 au 30/06/2022

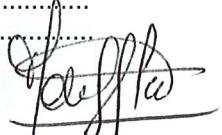
4 – Propriétaire(s) des terrains concernés par le brûlage⁽¹⁾

NOM(s) – Prénom(s) : Moufflet Géneviève

Adresse(s) du domicile : 16 Rue des Bois de la Croix 16560 Aussac-Vadalle

⁽¹⁾ Si plusieurs propriétaires sont concernés, mentionner les informations pour tous les propriétaires.

5 – Motifs de la demande :

Fait, le 16 MARS 2022 à : AUSSAC - VADALLE Signature du demandeur : 

A déposer en Mairie de la commune concernée par les feux, au moins 5 jours ouvrés à l'avance.

Avant d'allumer un feu, vous devez :

consulter le message d'information au **05.45.97.61.40**, pour connaître l'autorisation ou non d'allumer un feu de plein air. Ce message est établi au regard du niveau de risque incendie et de la prévision ou le constat d'un épisode de pollution atmosphérique (dépassement des seuils d'information et recommandation ou d'alerte) ;

vérifier que les conditions jointes à ce formulaire sont remplies.

6 – Avis du Maire : FAVORABLE



DEFAVORABLE



Motifs :

Date :

18/03/2022

Signature

Le Maire,

Gérard LIOT

